RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

NOTES D'IÉNA
INFORMATIONS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

160
NUMÉRO
Vendredi 23 janvier 2004

« L'ACTE PRODUCTIF DANS LA SOCIETE DES SAVOIRS ET DE L'IMMATÉRIEL »

RAPPORTEUR :
HUBERT BOUCHET
AU NOM
DE LA SECTION DES ACTIVITÉS PRODUCTIVES, DE LA RECHERCHE ET DE LA TECHNOLOGIE
PRÉSIDÉE PAR
DIDIER SIMOND

Assemblée plénière
27 et 28 janvier 2004

Le Troisième millénaire sera celui de l'immatériel.

Il appellera l'expression de capacités que l'être humain a en propre, celles de l'esprit. Inépuisables, les ressources de ce dernier sont libérées par le travail de l'intelligence de chacun, déployées par la puissance des nouveaux outils électroniques et biologiques. L'intelligence est plus que jamais génératrice des richesses à venir, par l'activité productive de biens et services immatériels et matériels.

L'avancée de la connaissance est à l'origine de ces richesses matérielles, ou non, elle devance la prospérité là où elle se localise. L'esprit de recherche s'impose à chacun pour construire son devenir. L'activité de recherche sous toutes ses formes s'impose à la collectivité.

Retenons trois desseins majeurs :

- Recherche fondamentale et appliquée alliant puissance publique et secteur privé ouvrent le sésame d'un avenir qui place l'intelligence, encore appelée matière grise, en premier ;
- L'instruction de tous, à tous âges, ne doit laisser personne au bord du chemin, lutte contre toute friche dans la matière grise pour poursuivre notre production de richesses dans le monde concurrentiel ;
- Et pour que l'accès à la connaissance participe de l'émancipation de l'être humain, seule la régulation permet de garantir à chacun la formation et l'assurance nécessaires pour vivre, parce que le marché ne saurait maximiser l'intérêt général.

■ Publication 01 44 43 60 27
Service de la communication
■ Diffusion 01 44 43 63 30
Service des archives et de la distribution
■ Service de presse 01 44 43 61 25/21
■ www.ces.fr

21 RECOMMANDATIONS …

A - 7 RECOMMANDATIONS POUR PRODUIRE DES RICHESSES

1. Nommer, quantifier

Le Conseil économique et social recommande l'élaboration des concepts et la production du cadre approprié à la prise en considération de l'immatériel dans l'activité productive. Ce travail doit associer les univers de la recherche et de la comptabilité et s'intégrer dans la démarche européenne ainsi que dans les processus de normalisation internationale. La puissance publique doit l'impulser

2. Investir, amortir

Pour les entreprises qui en ont besoin, il faut qu'elles puissent assurer une juste reconnaissance de leur investissement immatériel sous toutes ses formes. Le Conseil économique et social propose qu'une réflexion soit menée pour construire des outils qui en permettent une meilleure prise en compte dans les bilans. La valeur réelle de l'entreprise sera de la sorte plus justement appréciée et l'amortissement des investissements immatériels deviendra possible, dès lors que seront définies les mesures fiscales adaptées. Cela permettra aussi de faciliter et d'encourager l'investissement immatériel par l'adaptation des systèmes existants et par la construction de mécanismes de financement appropriés. Il revient à la puissance publique de jouer un rôle incitatif dans ce domaine, en proposant cette faculté aux entreprises qui le désirent.

3. Produire, échanger

Dès lors, pour permettre l'optimum dans la production et l'échange, avec les nécessaires investissements logistiques, le Conseil économique et social recommande la généralisation de l'accès au très haut-débit à toutes les entreprises, administrations et foyers, propre à relier et activer la rénovation perpétuelle des processus de production, et à permettre à chaque producteur de faire connaître son offre de produits et services sur les marchés du monde. Tergiverser en demandant par exemple des compléments d'étude n'est plus admissible. Dans un domaine à ce point stratégique, on peut considérer qu'il s'agit de remplir une mission de service public créant une obligation pour les opérateurs.

4. Créer, innover

Pour ce faire, le Conseil économique et social recommande le renforcement ou la création de structures d'appui et de conseil pour des actions innovantes non susceptibles de rentabilité directe immédiate. Ici, l'œil extérieur peut identifier des ressources en matière d'innovation de procédés et de produits qui n'apparaissaient pas aux routiniers. Dans cette perspective d'aide à l'innovation émergeante et au projet, le Conseil économique et social requiert le développement des aides de l'ANVAR et des FRAC en l'espèce dans le domaine immatériel en portant un soin particulier à leur adaptabilité.

A propos de cette dernière, le Conseil économique et social recommande, par exemple en cas d'externalisation de la recherche et du développement de grands groupes industriels, de porter une attention particulière au maintien des services de recherche et laboratoires exerçant sur le territoire français ainsi qu'au maintien de l'attractivité pour les brillants cerveaux.

5. Projeter, anticiper

Le Conseil économique et social recommande de favoriser les structures de prospective. Celles-ci sont à l'innovation ce que les esquisses de l'architecte sont à la construction. Cela pourrait conduire à conforter les activités du Plan, et à faciliter des activités de projection dans le futur dans toutes les organisations publiques (administrations, appareil consulaire, etc.) et privées. Au-delà s'impose cette posture de projection vers le futur qui, dans le détail, ne prend jamais la forme qui a été imaginée mais catalyse les énergies pour créer des prototypes innovants. En outre, pour fortifier la culture de projet et d'anticipation, le Conseil économique et social recommande d'en mettre l'étude en bon rang dans les établissements de formation.

6. Protéger, informer, veiller

Le Conseil économique et social recommande de développer l'intelligence économique qui comprend la veille stratégique, l'identification, la localisation et la répartition des savoirs, la sécurité dans la circulation des informations tant scientifiques qu'économiques et la lutte contre la contrefaçon. Cette préoccupation de veille et de protection doit être diffusée dans toute l'activité économique.

Dans toutes les entreprises, l'information doit circuler de manière systémique entre tous les participants à son activité. Le Conseil économique et social rappelle que l'information des salariés sur le devenir de l'entreprise, les projets et prévisions à court et long termes, doit trouver des formes concrètes et régulières dans le cadre des institutions représentatives du personnel, là où elles existent, et ne pas être limitée aux périodes de crise.

7. Assurer, garantir

Pour assurer les meilleures conditions favorisant l'esprit d'entreprise, le Conseil économique et social recommande d'étudier comment les entreprises et leur personnel font face aux risques nouveaux auxquels la dématérialisation fait prendre des dimensions inédites, appelant de nouvelles modalités d'assurances.

B - 7 RECOMMANDATIONS POUR PLACER LA RICHESSE HUMAINE AU CŒUR DE L'ACTE PRODUCTIF

8. Eveiller, révéler

Afin de ne laisser aucune intelligence en jachère traduite en exclusion quasi automatique dans la société des savoirs et de l'immatériel, le Conseil économique et social recommande le renforcement des moyens plaçant chaque enfant dans une posture de curiosité et « d'apprenance ». Ainsi, par exemple l'offre pour chaque enfant de la pratique des moyens modernes d'accès aux savoirs doit être généralisée.

9. Orienter, instruire

Pour permettre une meilleure participation de chacun à la société organisée autour de l'immatériel, le Conseil économique et social recommande de renforcer les systèmes d'orientation permettant les meilleurs choix à chacun au vu de ses goûts et talents, et de mettre l'accent sur la nécessaire formation à tous âges.

10. Cultiver, fertiliser

Outre la généralisation de l'accès au très haut-débit permettant à chacun d'être de son temps par un accès facilité aux réseaux et une familiarisation à la pratique d'outils performants, le Conseil économique et social recommande qu'une meilleure place soit donnée à la culture scientifique et technique et à sa diffusion. Comprendre le monde procède de la culture scientifique et technique qui, hors même tout utilitarisme, fournit une des meilleures grilles d'interrogation et donc de compréhension de la réalité contemporaine.

11. Travailler, impliquer

Pour le Conseil économique et social, outre la formation permanente et les conditions matérielles, l'implication des hommes au travail nécessite, à l'heure où intervient l'immatériel, l'établissement de la confiance par la mise en œuvre de toutes les possibilités qui s'offrent pour un dialogue qui engage les interlocuteurs et fasse l'objet, en tant que de besoin, de la conclusion de contrats individuels et collectifs, essentiels.

12. Créer, innover

Pour le Conseil économique et social, l'invitation de chacun à faire œuvre de créateur doit être facilitée par la simplification du recours aux moyens existants (aides financières certes, mais techniques et de conseil surtout) et par la création d'instances appropriées pour susciter le désir d'innover, en tirer parti et rémunérer l'innovateur-créateur.

13. Comptabiliser, rémunérer

Le Conseil économique et social recommande le perfectionnement des outils de l'appréciation du travail dont les résultats n'ont pas de visibilité directe pour en assurer la plus juste rémunération. Par ailleurs, au-delà du seul perfectionnement de l'existant, des études sont nécessaires pour mieux connaître la réalité afin de construire le dispositif qui s'avèrerait manquer pour permettre à chacun d'y trouver son compte.

14. Sécuriser, assurer

Pour le Conseil économique et social, afin de donner à tous les informations nécessaires à la compréhension du présent et de l'avenir, il convient d'adapter les dispositifs d'assurance et de protection collective de tous les acteurs impliqués par l'immatériel à des degrés divers, voire de créer de nouvelles formes nécessaires à la dynamique propre à l'immatériel et à l'invitation à l'audace.

C - 7 PROPOSITIONS POUR NÉGOCIER LES CONDITIONS DU PROGRÈS

15. La mise à l'abri du besoin vital

Le Conseil économique et social recommande le renforcement des moyens de solidarité permettant à chacun d'être assuré d'un strict minimum afin de n'être pas entravé dans l'exercice de ses talents propres.

16. La sécurisation des parcours professionnels

Le Conseil économique et social confirme cette préconisation et estime qu'un système d'« assurance travail-formation » transformant les périodes d'interruption de travail dans une société où les changements sont plus rapides en périodes d'amélioration de la richesse humaine devrait être mis en place. Cette perspective d'assurance professionnelle alliant sécurité et formation est essentielle à l'existence du continuum propice à la productivité dans l'ordre immatériel. Il convient de se placer dans une perspective interstitielle préférable à l'approche séquentielle.

17. L'harmonisation âge et travail

Pour le Conseil économique et social, afin de permettre à chacun et chacune d'exercer tous ses talents à tous âges, s'impose la mise à l'étude d'indicateurs qui permettront à la collectivité d'aboutir à une véritable politique d'équilibre inter-âges.

18. L'égalité

Pour le Conseil économique et social, l'égalité effective entre femmes et hommes dont rien ne justifie le non avènement, nécessite une grande vigilance et appelle à l'instauration de pratiques volontaires.

19. La maîtrise des harcèlements et du stress

Outre l'appel de chacun à la vigilance pour ne pas devenir maillon faible, le Conseil économique et social recommande la poursuite de l'étude et de la mise en œuvre des moyens de régulation sans lesquels, à la souffrance des êtres humains, s'ajoutent les conséquences sur la productivité des entreprises. Le Conseil économique et social recommande que la spécificité du travail immatériel soit prise en compte par l'observatoire paritaire du stress et du harcèlement.

20. L'organisation du débat et du dialogue

Le Conseil économique et social recommande l'organisation de la « confrontation » périodique pour élucider les termes des débats. La « confrontation » s'entend au niveau de l'entreprise comme à celui de la collectivité toute entière. Elle doit concerner tous les sujets, sans tabou et viser au compromis gage d'engagement lucide des parties.

21. Le service public

Le Conseil économique et social recommande que le service public soit pleinement partie prenante des évolutions et révolutions ruptures et exigences nécessaires ou imposées par la société de l'immatériel

D - DES RÉGULATIONS DE LA MONDIALISATION

Le Conseil économique et social soutient toutes les incitations qui visent à résorber toutes les fractures nées du déploiement de la technique. La prise en compte des normes du travail de l'OIT, le multilatéralisme commercial et l'internationalisme constituent le fondement d'une architecture toujours à parfaire.

Née du génie propre à l'être humain, la technique est au cœur de la métamorphose perpétuelle du monde. Imagine-t-on entraver son développement qu'elle resurgit ailleurs, pareille ou autrement, fertilisant toujours davantage l'acte productif.

A un siècle de distance et très différemment, Karl Marx et Raymond Aron ont caractérisé le processus que le penseur français qualifiait *« d'irrésistible »*. La dynamique qui en résulte se révèle porteuse de tous les espoirs pour ceux qui « en sont » ou, mieux, qui seront à son origine.

La société de la connaissance permet à l'être humain de faire un pas supplémentaire en direction de ce qui le distingue, en particulier, dans l'univers : la capacité de création jusque-là entravée par la pénibilité du travail. Il y a là moyen d'enchanter la solitude, également toute particulière, de l'être humain, et pourquoi pas de construire la paix entre les hommes et les sociétés.

Le Général de Gaulle a pu écrire : *« A l'antique sérénité d'un peuple de paysans, certain de tirer de la terre une existence modeste et assurée, a succédé, chez les enfants du siècle, la sourde angoisse des déracinés »*. Reste à chercher les enracinements nouveaux. Ils sont du côté de l'esprit.

Assemblée plénière
27 et 28 janvier 2004

HUBERT BOUCHET
Né le 27 août 1944

Diplômes

Ingénieur en agriculture
Diplôme du Conservatoire national des arts et métiers de Paris

Fonctions au CES

Membre du Conseil économique et social, désigné au titre du groupe CGT-FO par l'Union des cadres et ingénieurs Force Ouvrière, dont il est le secrétaire général

Vice-Président de la section des Activités productives, de la Recherche et de la Technologie

Membre de la section de l'Agriculture et de l'Alimentation

Représentant du Conseil économique et social à la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), dont il est le vice-président délégué

Autres fonctions

Vice-président du Centre de formation d'ingénieurs par alternance (CEFIPA)

Travaux au CES

- 1989 : rapport et avis sur « *L'investissement intellectuel, facteurs de modernisation de l'industrie française* », JO n° 20 du 26 juillet 1989 et brochure n° 4133
- 1994 : rapport et avis sur « *Les leviers immatériels de l'économie française* », JO n° 16 du 5 juillet 1994 et brochure n° 4260
- 1997 : étude sur « *La gestion agricole de l'eau dans les pays méditerranéens : situation actuelle et perspectives* » et contribution du CES aux travaux du 3ème Sommet euro-méditerranéen de Marrakech « *Economie et prospective de l'eau dans le bassin euro-méditerranéen* », JO n° 18 du 8 novembre 1997 et brochure n°4352.
- 2000 : rapporteur de la contribution du CES sur « *Nouveaux savoirs, nouveaux emplois* » dans le cadre de la conférence organisée, en novembre 2000, avec le Comité économique et social européen.